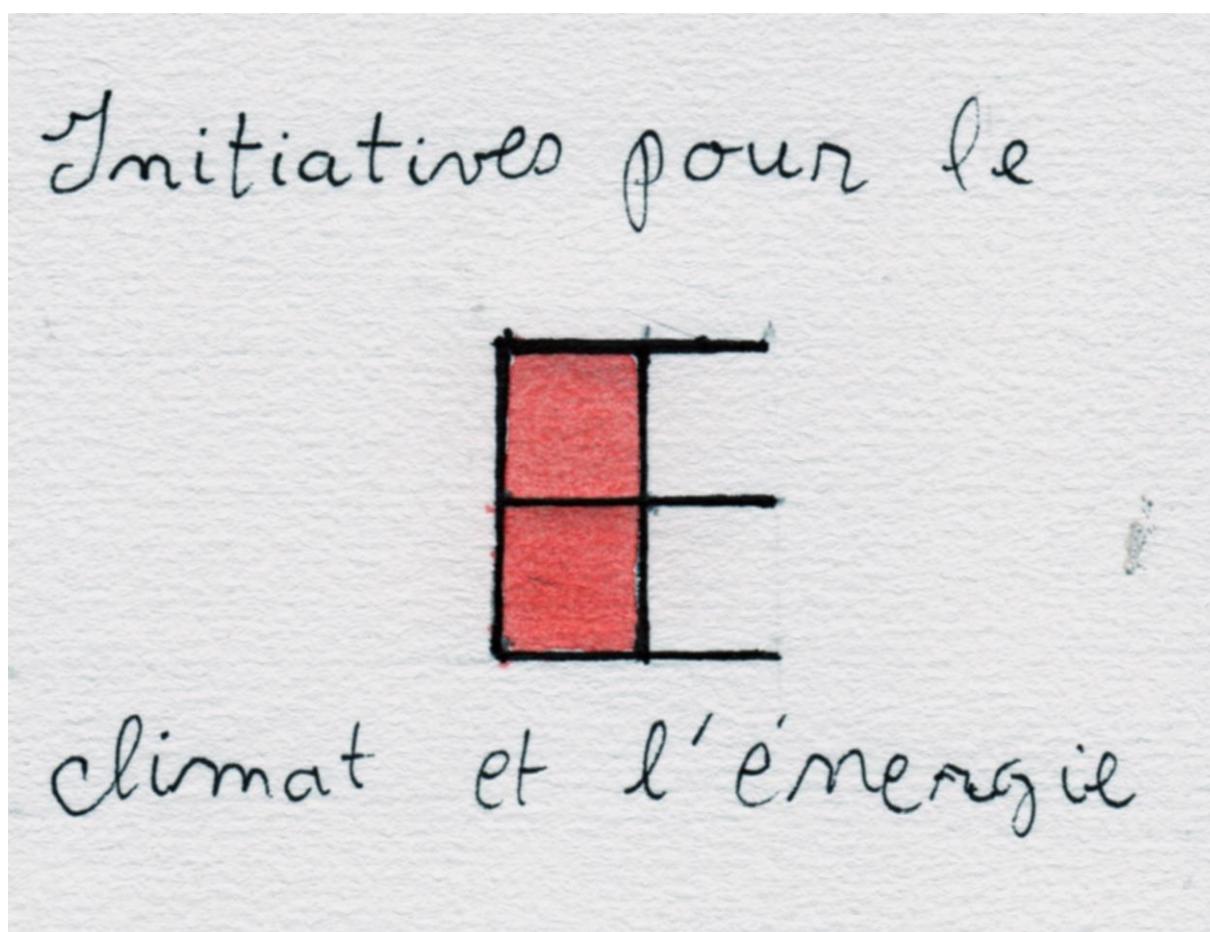


Débat public sur le Parc éolien en mer au large de la Nouvelle-Aquitaine

Cahier d'acteur

Initiatives pour le climat et l'énergie



Description d'« Initiatives pour le climat et l'énergie »

Cette association régie par la loi de 1901 (annonce 213, JO du 15/2/2020) a son siège à la Couarde sur Mer. Elle est constituée de personnes de divers horizons et sensibilités. Elle a un but d'information et d'action pour les questions environnementales et d'énergie, d'indépendance du développement, de la recherche et de l'industrie dans ces domaines. Elle

peut participer aux débats publics nationaux et internationaux, et agir en justice.

Edito

Notre association, conformément à ses statuts, participe à ce débat public. Sa contribution éclaire les problèmes graves que ce genre de projets pose en matière d'environnement, de lutte pour le climat, et de maintien de notre capacité et de notre souveraineté industrielles et énergétiques. Elle explique également ses inévitables conséquences en matière de niveau de vie des Français :

- 1) Ces projets n'apportent aucune réduction, en France, des émissions de gaz à effet de serre.
- 2) Ils ont des conséquences toxiques en matière d'environnement, de niveau de vie, de finances publiques
- 3) Ils sont construits dans un système financier obscur, international, qui permet toutes sortes de manipulations et de corruptions.

Nous proposons donc des alternatives claires, réalisables et bénéfiques pour l'ensemble de la société, le climat , et nos relations internationales:

- 1) Soutien, relance et maintien dans le domaine public des moyens décarbonés et pilotables de production d'énergie, le nucléaire et l'hydraulique
- 2) Electrification des transports et relance des transports publics, remise en service de voies ferrées secondaires.
- 3) Electrification des chauffages, économie d'énergie dans les habitations et locaux d'entreprises
- 4) Utilisation de l'énergie éolienne dans des conditions efficaces et respectueuses de l'environnement
- 3) Suppression des outils juridiques soutenant ces parcs éoliens.

Préserver le patrimoine industriel, intellectuel, domanial de notre pays est une nécessité.

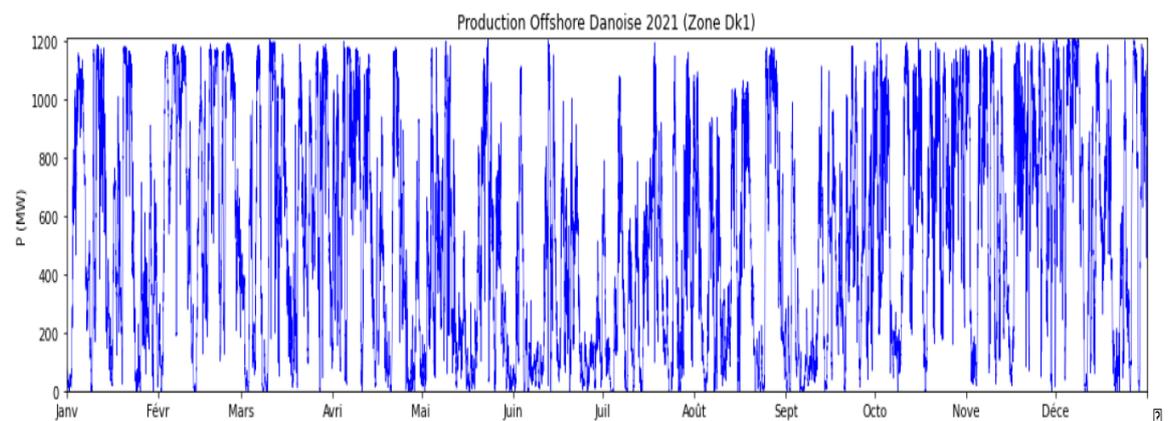
Contribution de l'association « Initiatives pour le climat et l'énergie »

D'une énergie abondante et bon marché dépend le bien-être d'une nation industrielle comme la nôtre : la disponibilité d'énergie détermine directement le niveau de vie de ses citoyens, leur santé, leur travail, leur information au travers des réseaux électroniques, leur vie sociale, ainsi que son indépendance, son environnement, la compétitivité de son économie.

Le projet de parc éolien au large des côtes de Charente Maritime et de Vendée s'inscrit dans un vaste plan d'implantations d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques sur le territoire et dans les mers bordant la France, suggéré par l'Union Européenne et repris par le législateur et l'exécutif français.

A/ Ce projet est inutile, nocif, coûteux, dangereux.

1) Sur la prétendue utilité, voire nécessité, écologique



Pas de temps 5 minutes. Puissance nominale totale 21,210 GW. Facteur de charge 23%. Puissance minimale (puissance garantie) 0, puissance maximale 1,209 GW. La Zone Dk1 désigne le réseau électrique situé à l'Ouest de la Grande Ceinture, le plus large des trois étroits menant de la Mer Baltique à la Mer du Nord. Les éoliennes en mer qui y arrivent sont donc situées en Mer du Nord et à l'extrême Ouest de la Mer Baltique.

Figure 1 : intermittence de l'éolien en mer

Alors que l'électricité française est déjà décarbonée grâce aux parcs hydraulique et nucléaire existants, ces éoliennes, n'apportent aucune valeur ajoutée dans la lutte prioritaire contre l'effet de serre, bien au contraire. Leur intermittence ne leur permet pas d'assurer sans grave défaillance une production continue et adaptée aux besoins en électricité des utilisateurs. La production des éoliennes peut être pratiquement inexistante lors des périodes anticycloniques qui, lorsqu'elles se produisent, affectent une large zone de l'Europe de l'Ouest, ou lors de tempêtes.

L'implantation en mer peut augmenter le facteur de production grâce à un vent certes beaucoup moins régulier qu'à terre (figure 1), mais d'une

vitesse moyenne plus élevée. Mais les délais d'intervention en cas d'aléa (grand froid, tempête...) et de maintenance sont aussi notoirement allongés. Aux aléas de l'entretien en mer, en milieu salin, coûteux et soumis aux conditions météorologiques, s'ajoutent ceux liés au risque de défaillance des opérateurs de ces éoliennes (qui peuvent être des compagnies privées et étrangères), susceptibles de créer des zones d'obstacles à la navigation en mer hors de tout contrôle et dangereuses pour la sécurité maritime. De plus le développement des EMR se traduit inévitablement par une diminution et une altération des zones de pêche. Dans de nombreux pays européens qui ont développé les EMR, la pêche à proximité des fermes éoliennes et des zones de passage des câbles a été interdite, ou rendue impossible. Les cultures marines peuvent également être impactées négativement par les EMR. Or de même que l'énergie est un élément crucial de notre souveraineté industrielle, la pêche et l'aquaculture sont des éléments cruciaux de notre souveraineté alimentaire. Enfin les plages seront défigurées, à l'instar de celles impactées par le parc éolien de Saint Brieuc, « protégées » par des épis immondes. De nombreux matériaux, dont les détergents dispersés par hélicoptère sur les éoliennes, pollueront les fonds et les eaux alentour.

Les Pouvoirs Publics en France, sous la pression de la Commission Européenne, veulent diminuer la part du nucléaire ce qui induira de facto, pour faire face à l'intermittence, une augmentation de la combustion de gaz voire de charbon pour disposer d'une production d'électricité pilotable. Cela induira en conséquence une augmentation des émissions de gaz à effet de serre de la France, comme on peut le constater cet hiver 2021/2022 avec le redémarrage de centrales au charbon après l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim. Ainsi la France ne tient pas ses engagements de réduction des gaz à effet de serre, inscrit dans le traité de Paris, et donc est condamnée pour « carence », par la justice administrative (Tribunal Administratif de Paris et Conseil d'Etat)

Le développement massif des énergies renouvelables intermittentes au détriment du nucléaire existant dont la sûreté a été démontrée, ainsi que du nucléaire à venir induira une augmentation des émissions des gaz à effet de serre si l'on veut continuer à satisfaire des besoins en électricité du même ordre que nos besoins actuels.

La lutte contre l'effet de serre se traduirait alors par une réduction des besoins qui sera imposée par des sanctions et des taxes tous azimuts en matière de logement, déplacement, production de biens et de services (voir les « injonctions » des quatre associations au procès « l'Affaire du siècle »), qui ont provoqué la révolte des « gilets jaunes », et par la délocalisation

d'une partie de la production industrielle dans des pays moins soucieux du social et de l'écologie.

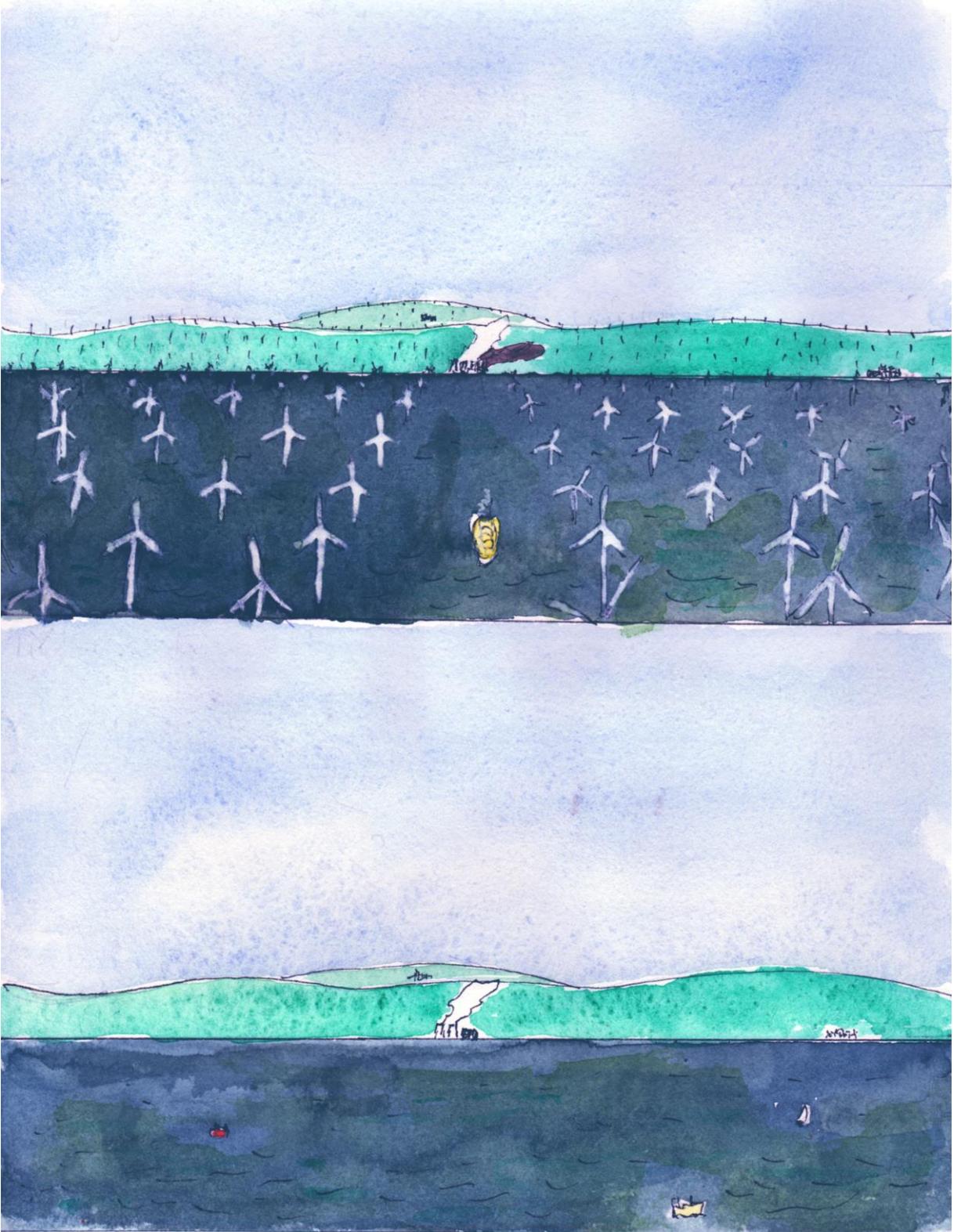


Figure 2, une mer de renouvelables

Les énergies prétendument « renouvelables » (éolien et solaire photovoltaïque) nécessitent le gâchis de surfaces considérables (figure 2), un facteur de plusieurs centaines en comparaison du nucléaire. Dans le cas de ce projet, ce gâchis nuit à de nombreuses activités maritimes (pêche, plaisance,).

De plus le caractère industriel, répétitif de ces champs est une nuisance visuelle, et aussi climatique par leurs interférences avec l'atmosphère (<https://www.pnas.org/content/101/46/16115>). Ce caractère industriel sur de grandes surfaces altère évidemment la biodiversité, avec des conséquences néfastes en matière de santé humaine. (cf. le livre de Marie Monique Robin, « La fabrique des pandémies », Cahiers libres, La Découverte).

Si l'énergie cinétique du vent est bien renouvelable, bien qu'en quantités très variables selon la météo, l'énergie électrique que l'on en tire n'est pas plus renouvelable que l'éolienne qui la produit, ni que les énergies fossiles qui sont indispensables à sa fabrication et pour pallier son intermittence.



Figure 3 que voyons-nous à l'horizon ?

Il faut souligner la destruction, pour les riverains et les visiteurs du littoral et de ses îles, de l' « horizon » (figure 3). Ce dernier est plus qu'une simple image défigurée, c'est un symbole de la civilisation, inspirant chercheurs,

penseurs, artistes, poètes et rêveurs. C'est naturel que cet horizon attire chaque année des millions d'adultes, d'enfants, touristes, ou résidents. C'est le symbole de l'évasion, de l'au-delà, de l'ailleurs. Sa destruction ne peut être compensée.

Le collectif NEMO a identifié, de nombreuses sources de pollutions et de nuisances locales
(http://www.eolien-oleron.fr/wp-content/uploads/2021/05/La-lettre-de-NEMO-n3_1.pdf)

Soulignons que les quantités nécessaires en béton, cuivre, terres rares, composites..., sont bien supérieures, par kWh produit, à celles nécessaires à l'électricité d'origine nucléaire (voir B. Durand, 2020 Editions Saint-Léger « Un vent de folie, l'éolien en France, mensonge et arnaque », chapitre 6).

Le bilan écologique est donc très largement négatif.

2) un scandale financier

L'opération conduit à un très complexe et très opaque montage financier qui change fréquemment, ce qui permet à des investisseurs venant de toutes parts de profiter d'une régulation favorable, et d'une manne financière gigantesque garantie par l'Etat (800 milliards d'euros sont annoncés dans le dossier du Maître d'ouvrage pour déployer ces types de projet en Europe d'ici 2050). Une fois l'opération engagée, la dilution des responsabilités entre les différents investisseurs qui d'ailleurs changent et se succèdent en permanence pourra conduire lors de l'exploitation, en cas d'aléas majeurs notamment sur le plan météorologique ou simplement industriel, ou en l'absence de démantèlement par disparition de l'exploitant (figure 4) à des dommages très coûteux, qui seront financés par le contribuable ou le consommateur d'électricité, et à des épaves industrielles abandonnées en pleine mer.

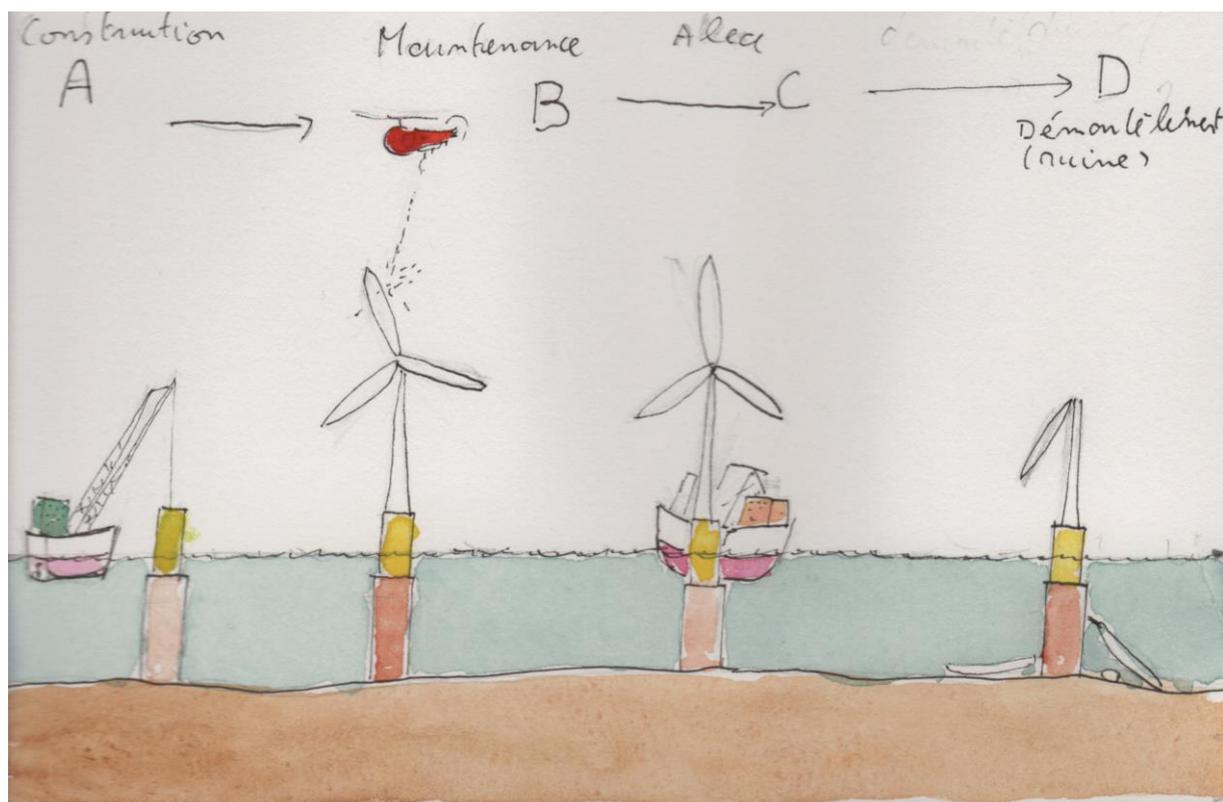


Figure 4 : dérive d'une éolienne orpheline

Les collectivités locales seront contraintes de payer pour les défaillances des investisseurs, réelles ou organisées.

Cette régulation très favorable aux investisseurs est supportée par le contribuable et le consommateur d'électricité dans un mécanisme complexe, non explicite, et non transparent. Pour mémoire, le surcoût des subventions déjà en place pour soutenir les énergies renouvelables électriques en métropole représente 6 milliards d'euros par an en France pour quelques pourcents de la production d'électricité (source CRE – <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision/evaluation-cspe-2022>). Depuis le premier janvier 2021, ces charges de service public de l'énergie sont inscrites au sein d'un programme budgétaire dédié du budget général de l'Etat.

EDF est forcée, par le dispositif Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH)(figure 5), de vendre à ses concurrents de l'électricité à un bas coût, inférieur à son coût de production qui sera revendue comme « verte ». En revanche les opérateurs d'éoliennes vendent à un coût hors du marché, fixé par le haut, à EDF leur électricité, inutilisable sans sources pilotables. Cette distorsion de concurrence entraîne une perte considérable

de valeur et de ressources d'EDF, qui appartient pour plus de 80% à la collectivité, et se fait au détriment de ses investissements.

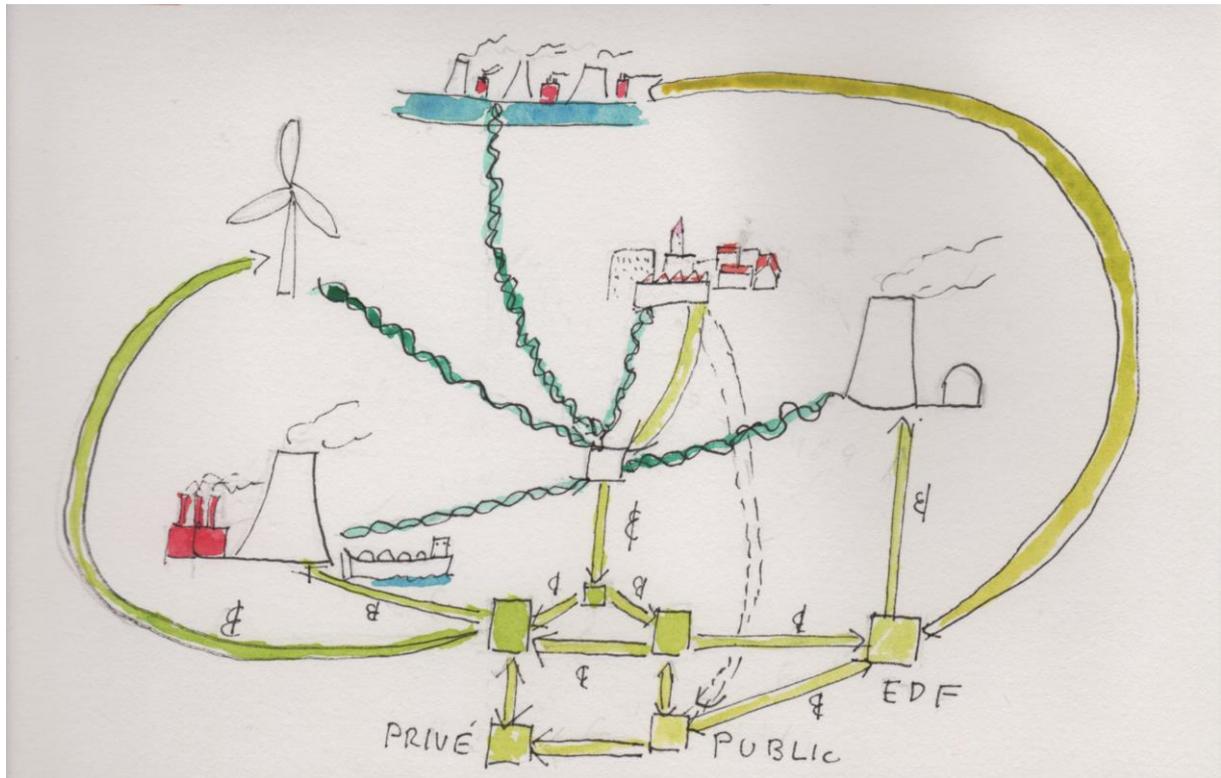


Figure 5 : le filet de juteux montages

Le coût pour le consommateur et le contribuable est très largement supérieur au seul coût de ces subventions. Car il faut compter également le coût de la refonte du réseau électrique et de la baisse de rentabilité des centrales pilotables, les détaxations, et les multiples cadeaux faits d'une manière ou d'une autre par les collectivités locales.

Dans un certain nombre de pays européens le coût de l'électricité flambe, jusqu'à cinq fois plus haut que le prix antérieur. Ceci provoque précarité des ménages et faillites d'entreprises.

Nous marchons sur les traces de L'Allemagne qui a, selon l'Université de Düsseldorf(<https://www.insm.de/insm/presse/pressemeldungen/presse-meldung-studie-eeg>), consacré environ 20 milliards d'euros par an en moyenne sur les quinze dernières années au développement des électricités intermittentes. C'est à peu près ce que coûte déjà annuellement le développement de ces intermittentes en France, avec pour conséquence une hausse de 50 % du prix de l'électricité pour les ménages ces dix dernières années. Dans dix ans, ce sera le double, si le développement des intermittentes continue au rythme actuel.

l'Etat étant à ce stade Maître d'ouvrage, dans une perspective de laisser ensuite la place à des investisseurs privés, les études réalisées à ce jour se font donc avec une distorsion honteuse de concurrence au profit d'investisseurs aux sources non transparentes et au détriment du contribuable.

On peut s'interroger sur la robustesse des critères d'évaluation de ces investisseurs et des provisions pour le démantèlement dont les charges, en l'absence de garantie, reposeront in fine sur le contribuable.

Ce cadre financier opaque, transnational, bénéficiant de largesses financières et juridiques permet, comme c'est démontré à l'étranger, le blanchiment d'argent possible par des mafias s'abritant hors de notre juridiction voire de toute juridiction.

3) une atteinte contre l'industrie et l'économie française

Ce projet impactera très négativement l'économie locale, en premier lieu les activités de pêche artisanale que ne compenseront absolument pas le montage et l'installation des éoliennes. Indemniser les pêcheurs ne compensera jamais la destruction d'un art de vivre, de ressources, de savoir faire et de paysages portuaires (ports de pêche).

Les projets d'éoliennes ont pour effet la destruction du système public de production d'électricité en imposant des limitations au parc nucléaire pour permettre de développer le renouvelable intermittent, en imposant à EDF une concurrence déloyale et ruineuse. Ces projets éoliens créent de l'activité essentiellement à l'étranger, au détriment de notre industrie et des emplois nationaux.

Compte tenu de la diminution du nucléaire actuellement projetée par la France (50 % du mix électrique) et l'Europe (limitation aux nouvelles autorisations avant 2050), l'intermittence des éoliennes devra être palliée par des importations massives de gaz, venu entre autres d'Algérie, des Etats-Unis et de Russie, ce qui va augmenter notre dépendance géopolitique envers ces pays. On observe d'ailleurs que l'un des plus grands opérateurs d'éoliennes en France est la compagnie ENGIE, une compagnie très largement gazière...

Enfin, ces projets provoquent retard et baisse de la compétitivité française, les dizaines de milliards d'euros nécessaires pour financer ces éoliennes en réalité inutiles devant être mis en regard notamment du budget, des

carences, et des besoins de la santé, de l'éducation, de l'armée, des infrastructures d'intérêt général, et de la sécurité publique en France. Mais aussi des actions vraiment utiles pour le climat, telle que l'isolation thermique de l'habitat.

B / Alternatives à ces investissements coûteux, inutiles et dangereux ;

L'alternative ne peut être de déplacer le parc, qui ne résoudra en rien les problèmes soulevés. L'éloignement au large maintiendra la destruction de l'horizon en particulier.

1) Nucléaire et Hydraulique

La première alternative efficace est de maintenir et développer la principale source décarbonée d'énergie et d'électricité dont dispose la France.

Cette source est fondée sur l'énergie hydraulique et nucléaire. Cette dernière représente par rapport à l'énergie de combustion classique une puissance volumique multipliée par des dizaines de millions : un gramme d'uranium brûlé correspond à 3 tonnes de pétrole. Un litre d'uranium (de densité 20) correspond à 60 000 Tonnes de pétrole.

Si cette énergie crée en conséquence des déchets très concentrés, elle permet donc, que ce soit à la production et à la gestion finale des déchets, une économie gigantesque de surface et de matériaux qu'aucune autre source d'énergie actuellement ne peut concurrencer.

a) Il faut donc rénover d'urgence les parcs hydraulique et nucléaire existants qui permettent à la France de disposer dès aujourd'hui d'une électricité sûre, décarbonée, pilotable et compétitive. Ces parcs doivent rester dans le public qui a investi pour les créer, les exploiter et les maintenir. La demande programmée d'électricité pour l'électrification de nombreux secteurs, dont les transports, augmentera la demande d'électricité. Il faut donc cesser de fermer des réacteurs et lancer la construction de nouveaux (EPR).

b) Il faut suspendre et annuler, au niveau national et au niveau européen, toute clause ou échéance limitant a priori le volume de puissance nucléaire installée ou à construire, y compris au-delà de 2040 ou 2050, telle que prévoit à ce jour la Commission Européenne dans le projet de taxonomie pour les investissements nucléaires en Europe. Il faut en même temps réformer le marché européen de l'électricité, de manière à ce que son prix

pour les ménages ne soit plus comme actuellement lié à la disponibilité du gaz importé pour suppléer aux défaillances de l'éolien et du photovoltaïque.

c) Il faut soutenir aussi le nucléaire futur, (dont la relance du projet de réacteur surgénérateur comme ASTRID). Ceci implique de maintenir une forte expertise publique en recherche et en contrôle de la sûreté nucléaire

d) Il faut soutenir les dispositions déployées en France pour traiter de manière efficace la question des déchets nucléaires sur le plan industriel et respectueuse des générations futures. A ce sujet, notons que la commission d'enquête sur l'utilité publique du site de stockage en France des déchets à haute activité et à vie longue vient de rendre en décembre 2021 un avis favorable.

e) Il faut soutenir toute action de diversification et de valorisation de l'énergie nucléaire, en maintenant la priorité à la sûreté nucléaire, pour les usages industriels, (production d'électricité, de chaleur, d'hydrogène, applications médicales). Les pertes de chaleur sont de l'ordre de quelques pour cent sur 100 km, et 47 réacteurs dans le monde fournissent, en plus de l'électricité, de la chaleur.

f) Il faut promouvoir le développement de la propulsion nucléaire maritime, avec le développement des infrastructures associées, ainsi qu'une réglementation adaptée. Si l'électrification au moyen de batteries de navires côtiers ou fluviaux est possible, pour le long cours, l'exigence de décarboner le transport maritime implique à terme le nucléaire, auquel réfléchissent déjà nombre d'armateurs. La France est actuellement l'un des trois pays au monde, avec la Russie et les USA, mettant en œuvre un navire de surface (le Charles de Gaulle). Avec nos sous-marins nucléaires, nous sommes donc très bien placés dans ce secteur. Le concept de « petits réacteurs » est une suite de la filière de ces réacteurs navals. Rappelons d'ailleurs que la filière actuelle des réacteurs français, les réacteurs à eau légère pressurisée sont inspirés initialement par les réacteurs des bâtiments de guerre, sous-marins, porte-avions, croiseurs.

Soulignons que les difficultés actuelles du nucléaire en matière de réalisation industrielle en France sont essentiellement dues à la perte de savoir-faire et à la désindustrialisation du secteur. La formation des nouveaux employés et la relocalisation des industries sont les deux piliers d'une volonté de souveraineté.

En parallèle, il faut l'arrêt définitif de l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques des ouvrages de forte puissance susceptible de mettre en péril la sûreté hydraulique des ouvrages et de faire intervenir des investisseurs non engagés dans la protection de l'intérêt général et des populations.

2) Sobriété énergétique

Pour la sobriété énergétique, il faut soutenir l'aide à l'isolation thermique des bâtiments d'habitation, de loisir et de travail. Faire flamber le prix de l'électricité au profit de montages financiers obscurs ne fait qu'accroître les difficultés des habitants et des entreprises qui n'auront plus les ressources pour investir dans cette amélioration thermique.

3) Transports propres

Pour les transports terrestres, il faut valoriser des véhicules électriques utilisant de l'électricité ou de l'hydrogène produits de manière décarbonée, en déployant des infrastructures ad hoc sous contrôle public. L'électrification des transports urbains (trolleybus, tramways), la remise en état et en service des voies secondaires sont des chantiers très efficaces. Le coût de la rénovation des voies ferrées est de quelques millions d'euros au km, électrification comprise. L'investissement pour la communauté nationale de remise en service de lignes, par exemple en périurbain, peut être très profitable pour la collectivité publique, et la vie des habitants, ainsi que pour les objectifs de lutte contre la pollution et les émissions de CO₂.

4) Eolien soutenable

Il faut promouvoir une utilisation de l'énergie éolienne respectant à la fois une efficacité énergétique et une esthétique certaines (figure 6) :

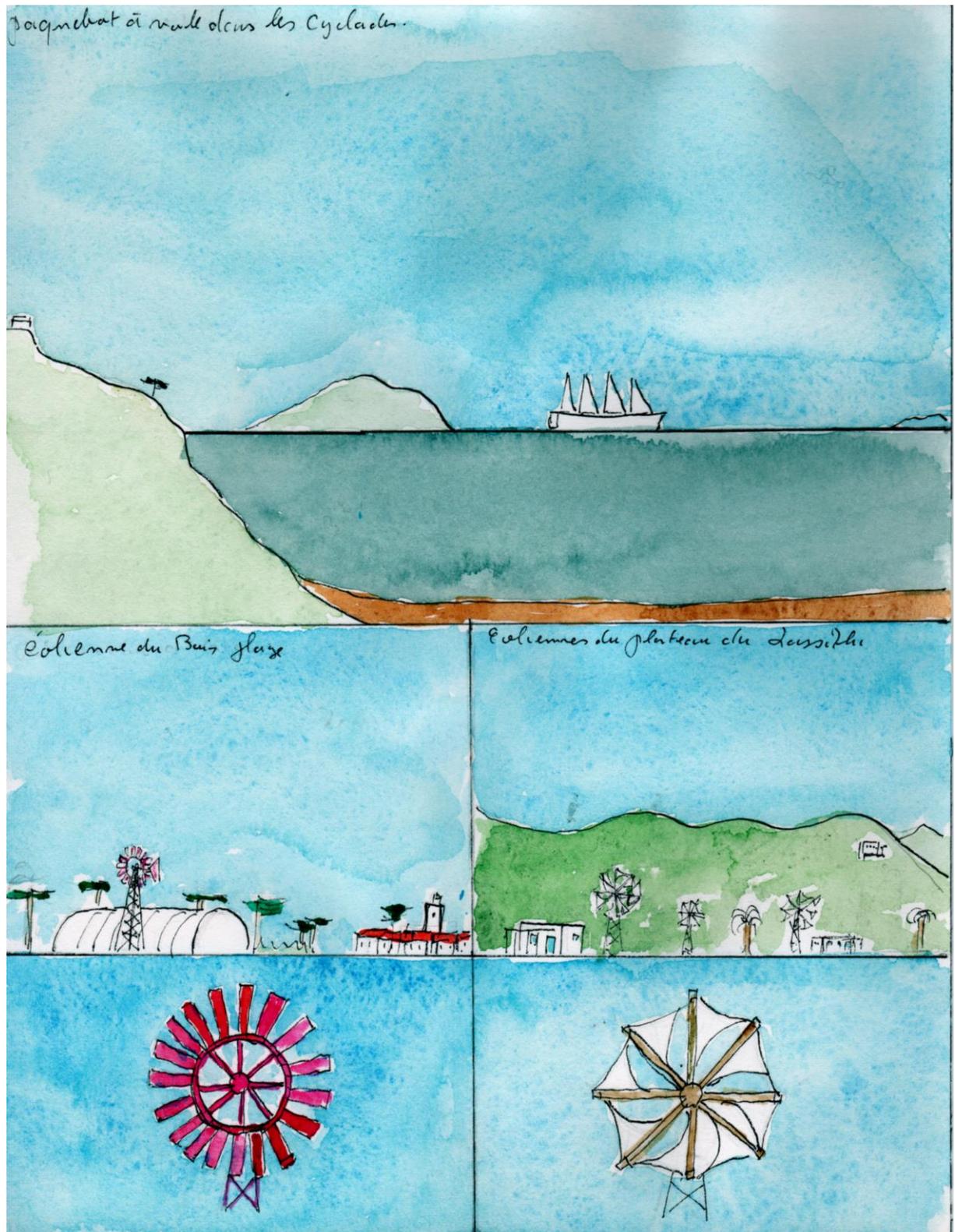


Figure 6 : voiliers et petites éoliennes, une autre approche de l'éolien

a) La propulsion vélique pour la navigation maritime fait l'objet de nombreuses études (par exemple le projet nantais « Neoline »), et fut aussi appliquée pour les paquebots de croisière construits aux chantiers du Havre. L'économie de carburant, et donc d'émission de CO₂, est du

même ordre de grandeur que pour une de ces éoliennes géantes, mais évite ainsi la question du stockage de l'énergie et de son intermittence, car le parcours effectué, grâce à la voile, est vraiment un gain net. Le projet Neoline prévoit de construire un cargo de 15000 tonnes de déplacement, pourvu de voiles et d'un moteur diesel de 4 MW, dont le prix de la construction est de 60 millions d'euros. Le surcoût de la propulsion vélique est manifestement du même ordre de grandeur que celui d'une éolienne équivalente, pour une efficacité plus grande et des nuisances directes et indirectes beaucoup plus faibles.

b) Les petites éoliennes d'architecture traditionnelle peuvent être très utiles, pour fournir aux installations agricoles et aux habitations isolées l'énergie et l'irrigation. Ces petites éoliennes peuvent être produites et maintenues localement, par des artisans ou de petites entreprises, et ont un temps de vie très long, des siècles. De nombreux exemples existent dans le monde, par exemple sur le plateau du Lassithi en Crète.

Dans les deux cas, cette utilisation de l'énergie éolienne ne gâche en rien les paysages, au contraire, et peut s'appuyer sur les ressources et les savoir-faires locaux et nationaux.

5/ Enfin, tout investissement reposant sur un soutien public nécessite la plus grande transparence sur la source et la destination des investissements, et le contrôle de la contrepartie au service de l'intérêt général pour toute aide publique. Il faut aussi limiter à la portion la plus congrue possible la part des investissements extraterritoriaux hors de notre juridiction.

Et arrêter la régulation ARENH destinée à subventionner les opérateurs privés au détriment d'EDF et de la collectivité, conduisant à une expropriation et une dévalorisation du patrimoine industriel public français.

Conclusion :

Nous avons hérité d'un magnifique patrimoine :

- des paysages magnifiques, des terroirs où l'activité humaine industrielle, artisanale, agricole s'harmonise avec la nature : champs, forêts, marais salants, ports de pêche, parcs à huître et à moules...

- des villes anciennes, des villages, des demeures qui témoignent d'une grande tradition urbaine et architecturale qui plonge dans les siècles passés.
- des savoirs scientifiques et techniques, des savoirs-faire dans de nombreux métiers industriels. En particulier nous avons hérité de ce patrimoine hydraulique, nucléaire et énergétique, encore public pour la plus grande partie, qui assure et peut assurer confort, indépendance et sécurité à la population qui vit et travaille en France.
- un patrimoine hydraulique et nucléaire. Il évite ce gâchis financier, écologique, industriel, qui consiste en un « mix énergétique » où 60% à 80% de l'énergie provient d'hydrocarbures (importés très souvent dans des conditions catastrophiques et honteuses en matière d'indépendance et d'environnement), et 20 à 40% par des éoliennes, elles aussi en plus grande partie importées, détruisant nos paysages, éphémères et dont les pollutions actuelles et à venir, systématiquement cachées, sont loin d'être négligeables. Ce patrimoine permet aussi de s'affranchir de ces régulations favorables, financées par le contribuable ou le consommateur, sans aucun intérêt d'ordre général. Ces régulations extrêmement favorables, accompagnées d'une propagande éhontée, laissent la porte ouverte à des opérations très opaques, tant par leurs auteurs que par leurs objectifs.
- La préservation et l'enrichissement de ce patrimoine garantissent notre niveau de vie et de civilisation et nous protègent ainsi des tentations intérieures ou extérieures d'aventures, et de la misère.

Synthèse :

Le grand gâchis des éoliennes

Le projet de parc éolien au large des côtes de Charente Maritime et de Vendée s'inscrit dans un plan d'installation de telles éoliennes tout au long du littoral français. Notre association dénonce et démontre la nocivité, l'inutilité de ce projet d'éoliennes en particulier, et du plan de leur développement sur toutes les côtes de France en général, du point de vue écologiste (en premier lieu concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre) et du point de vue de l'intérêt général.

Nous abordons les questions économiques, de la préservation de l'environnement sanitaire et esthétique, ainsi que celles de la souveraineté énergétique et technologique de notre pays et du maintien d'activités artisanales et industrielles.

Nous présentons aussi des alternatives à ce parc, alternatives qui, en évitant cet immense gâchis de ressources et de surfaces maritimes, présentent des opportunités assurant l'avenir en matière de disponibilité énergétique, tout en maintenant et développant des savoirs faire locaux ou nationaux, et apportant une véritable réponse aux défis écologiques.

Parallèlement à ces alternatives, le démontage des processus financiers et législatifs décrits dans notre article, est nécessaire pour rétablir la rationalité en matière d'investissement public et de respect du patrimoine national industriel et environnemental.